

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL  
(PRODER)**

**PRET FIDA N° 2000004133**

**DON FIDA N° 2000004134**

**DON FIDA N° 2000004907**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°  
DNCMP/.3.40./F/2025-2026 DE FOURNITURE DES  
FERTILISANTS, DES BOUTURES DE PATATE DOUCE A  
CHAIR ORANGE DE VARIETES NASPOT 9 VITAA, NASPOT  
12 VITAA OU AMELIA DU VOLET NUTRITION, DES  
PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET OULILLAGE AGRICOLE.**

Référence au PTBA/PPM 2025-2026 : 1B0104 07 (Lot 1,2 et 3) et 2A040703  
(Lot4)

Date de publication : le 28/11/2025

Date d'ouverture des offres : le 12/01/2026

Novembre 2025

PRODER

Fourniture des boutures de patate douce à chair orange (variétés NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA), des fertilisants (urée et DAP) ; des produits phytosanitaires (Dursban), et outillages agricole (Arrosoirs et Pulvérisateurs)

## Remarques liminaires

Établi par **le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)**, le présent document prend appui sur le document type consacré aux processus d'appels d'offres nationaux. Disponible à l'adresse [www.ifad.org/fr/project-procurement](http://www.ifad.org/fr/project-procurement), ce document publié par le FIDA doit être utilisé pour la passation de marchés concernant des biens et services connexes faisant l'objet d'un processus d'appel d'offres national conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets et au Guide de passation des marchés du FIDA, dès lors qu'il s'agit de projets financés par le FIDA.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu

**PRODER**

Fourniture des boutures de patate douce à chair orange (variétés NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA), des fertilisants (urée et DAP) ; des produits phytosanitaires (Dursban), et outillages agricole (Arrosoirs et Pulvérisateurs)



2



## Table des matières

<b>Avis d'appel d'offres .....</b>	<b>4</b>
<b>Partie 1 : Procédures de soumission et de sélection.....</b>	<b>9</b>
<b>Section I. Instructions à l'intention des soumissionnaires.....</b>	<b>9</b>
<b>Section II. Données particulières de l'appel d'offres .....</b>	<b>37</b>
<b>Section III. Critères de sélection et d'évaluation .....</b>	<b>43</b>
<b>Section IV. Formulaires de soumission.....</b>	<b>45</b>
<b>Partie 2 : Exigences relatives aux fournitures .....</b>	<b>66</b>
<b>Section V. Bordereau des quantités/calendrier de livraison/spécification techniques .....</b>	<b>67</b>
<b>Partie 3 : Conditions contractuelles et formulaires constitutifs du contrat.</b>	<b>80</b>
<b>Section VI. Contrat et conditions contractuelles générales.....</b>	<b>81</b>
<b>Section VII. Conditions contractuelles spéciales.....</b>	<b>111</b>
<b>Section VIII. Formulaires constitutifs du contrat .....</b>	<b>116</b>
<b>Section IX. Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations .....</b>	<b>127</b>

PRODER

Fourniture des boutures de patate douce à chair orange (variétés NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA), des fertilisants (urée et DAP) ; des produits phytosanitaires (Dursban), et outillages agricole (Arrosoirs et Pulvérisateurs)

  


## Avis d'appel d'offres

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/340/F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES BOUTURES DE PATATE DOUCE A CHAIR ORANGE DE VARIETES NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA, DES FERTILISANTS (UREE et DAP); DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES (DURSBAN), ET OULLAGES AGRICOLE (ARROSOIRS ET PULVERISATEURS).

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de ces biens. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions USD (60%), dont 80% en don (Don n°2000004134) et 20% en prêt (Prêt n°2000004133) ; (ii) un financement additionnel du FIDA (don n°2000004907) de USD 25 millions (28%), qui a été approuvé en décembre 2023 ; (iii) la contribution du Gouvernement pour USD 7,065 millions (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de USD 3,679 million.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

PRODER

Fourniture des boutures de patate douce à chair orange (variétés NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA), des fertilisants (urée et DAP) ; des produits phytosanitaires (Dursban), et outillages agricole (Arrosoirs et Pulvérisateurs)

3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru dans le Renouveau le 05/8/2025, site des marchés publics du Burundi le /9/2024, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 05/8/2025 et le 30/7/2025 sur le site de Burundi Jobs.
4. Le PRODER (*acheteur*) invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté .

On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.

5. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à livrer les biens et services connexes.

Le marché est réparti Le marché est réparti en 4 lots :

- Lot 1 : la fourniture des fertilisants (UREE et DAP) ;
- Lot 2 : la fourniture des boutures de patate douce pour le volet Nutrition
- Lot 3 : la fourniture des produits phytosanitaires (DURSBAN) et des outillages agricole (ARROSOIRS ET PULVERISATEURS)
- Lot 4 : la fourniture des boutures de patate douce pour l'intensification agricole sur collines et marais.

Le soumissionnaire peut présenter son offre pour tous les lots mais ne pourra pas être attributaire de plus de deux lots, sauf si on ne trouve pas d'offres conformes pour les autres lots. Le marché sera attribué par la combinaison des lots la plus avantageuse pour le PRODER, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics.

- 6.
7. Il a été décidé, pour le présent marché répartis en quatre (4) lots, de passer un appel d'offres international, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable sur le site du FIDA [<https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>]. Le processus d'appel d'offres international comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise Avenue du Large n° 30, Zone KININDO ; Commune MUHA ; Mairie de Bujumbura/Burundi; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1<sup>er</sup> étage, Tél : +257 22 21 12 00/ 22 21 12 01 et [www.programmefidaburundi@org](mailto:www.programmefidaburundi@org) , sur le site web des marchés publics du Burundi [www.warmp.bi](http://www.warmp.bi), et sur le site de Burundi Jobs.

**PRODER**

Fourniture des boutures de patate douce à chair orange (variétés NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA), des fertilisants (urée et DAP) ; des produits phytosanitaires (Dursban), et outillages agricole (Arrosoirs et Pulvérisateurs)

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) ou septante dollars américains (70 USD) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) ou 35 USD sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) OU 35 USD sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP /340/F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à [ntircome@gmail.com](mailto:ntircome@gmail.com) avec copie à [egidiusniyo@yahoo.com](mailto:egidiusniyo@yahoo.com), en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP /340/F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 12 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.
10. Aucune séance d'information n'est organisée.
11. Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessous et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 12/01/2026 à 10 heures, heures locales (GMT+2).

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)**

À l'attention de : Côme NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PRODER  
Avenue du large n°30 sise Avenue du Large n° 30 ; Zone KININDO ; Commune MUHA ; Mairie de Bujumbura/Burundi ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1<sup>er</sup> étage, Tél : +257 22 21 12 00/ 22 21 12 01

12. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1<sup>er</sup> étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 12/01/2026 à 10 heures 30 minutes, heures locales (GMT+2).
13. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire.
14. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission. La garantie de soumission s'élèvera respectivement à Un million huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent francs Burundais (1 894 400 BIF) ou six cent trente-quatre dollars Américains (634 US \$) pour le Lot 1 ; Cinq millions six cent vingt-quatre mille francs Burundais (5 624 000 BIF)

**PRODER**

Fourniture des boutures de patate douce à chair orange (variétés NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA), des fertilisants (urée et DAP) ; des produits phytosanitaires (Dursban), et outillages agricole (Arrosoirs et Pulvérisateurs)

ou mille huit cent quatre-vingt dollars Américains (1 880 US \$) pour le Lot 2 ; Cent quarante-huit mille francs Burundais (148 000 BIF) ou cinquante dollars Américains (50 US \$) pour le Lot 3 et Cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille francs Burundais (5 692 00 0BIF) ou mille neuf cent dollars Américains (1 900 US \$) pour le Lot 4.

15. Le délai de validité des offres est de 120 jours calendaire à compter de la date fixée pour le dépôt des offres. On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.
16. La monnaie de soumission est le dollar américain (US\$), le francs burundais (BIF) ou l'Euros (€) selon que les biens sont à acquérir localement ou à l'étranger.
17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

#### **a. Documents constituant l'offre technique**

##### **Au niveau administratif :**

1. la preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert portant son numéro ;
2. la garantie bancaire (ou de microfinance) de soumission en original conforme au modèle du dossier d'appel d'offres pour chaque lot ;
3. l'acte notarié en cas de groupement de soumissionnaires ;
4. L'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivré par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en cours de validité ou un document équivalent pour les étrangers ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
5. L'acte d'engagement à respecter les politiques du FIDA de transparence et d'Ethique en matière des marchés publics ;
6. L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité pour les personnes morales ou un document équivalent pour les soumissionnaires étrangers, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
7. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité ou un document équivalent pour les soumissionnaires étrangers, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
8. L'adresse fixe du soumissionnaire ;
9. Une copie du Registre de commerce ou un document équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;
10. La garantie de soumission pour chaque lot ;
11. Les spécifications techniques de fournitures proposées conformes aux exigences du DAO ;
12. Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des marchés publics ou un document équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;

##### **PRODER**

Fourniture des boutures de patate douce à chair orange (variétés NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA), des fertilisants (urée et DAP) ; des produits phytosanitaires (Dursban), et outillages agricole (Arrosoirs et Pulvérisateurs)

## Au niveau technique

1. Les spécifications techniques détaillées des fournitures proposées ;
2. une fiche technique pour les fertilisants et produits phytosanitaire libellée en langue française et permettant d'authentifier les spécifications techniques des fournitures proposés;
3. Le fournisseur des boutures de patate douce et des produits phytosanitaires doit avoir un agrément de commercialisation et des produits phytosanitaires
4. Une Preuve d'exécution de deux (02) marchés de fournitures boutures de patates douces et , de fertilisants agricoles, et de produits phytosanitaires : présentez les Procès-Verbaux de réception définitive des marchés déjà exécutés ou 2 attestations de bonne exécution

### b. Documents de l'offre financière :

1. L'acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
  2. Le bordereau des Prix Unitaires suivant le modèle en annexe ;
  3. Le devis quantitatif estimatif des fournitures suivant le modèle en annexe ;
  4. Un chiffre d'affaires moyen d'au moins de cent soixante millions (160.000.000 Bif) pour les trois dernières années ou une attestation de capacité financière/ une ligne de crédit prouvant que le soumissionnaire a la capacité financière requise à exécuter le marché, délivrée par une banque ou une institution de microfinance opérant au Burundi.,
  5. Le calendrier de livraison.
18. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
- Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières
- Les offres doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 23.2 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 12/01/2026 à 10 heures locales.
19. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire.
20. Les biens seront livrés aux sièges de 4UFGRs à savoir GITEGA, NGOZI, RUTANA et CIBITOKE.
21. Veuillez noter que les offres électroniques *ne sont pas* acceptées.

22. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Côme NTIRANYIBAGIRA**  
**COORDONNATEUR DU PRODER**



### PRODER

Fourniture des boutures de patate douce à chair orange (variétés NASPOT 9 VITAA, NASPOT 12 VITAA OU AMELIA), des fertilisants (urée et DAP) ; des produits phytosanitaires (Dursban), et outillages agricole (Arrosoirs et Pulvérisateurs)